

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-214 en date du 6 DECEMBRE 2017
Portant prise en charge financière du transport des élèves des écoles de la
Communauté de Communes vers les bibliothèques pour 2017-2018

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 43	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMON, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU ;

Excusés : MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

Secrétaire de séance : Monsieur René ROULLAND

La Communauté de Communes Auzances-Bellegarde, dans le cadre de la compétence « écoles » prend en charge les frais de déplacement des élèves vers les bibliothèques.

Dans ce cadre, la Bibliothèque Départementale de la Creuse subventionne le remboursement intégral d'un transport par trimestre et par école vers les bibliothèques.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, il y a lieu de prendre une délibération justifiant de cette prise en charge.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme la prise en charge des frais de déplacement des élèves du territoire de l'ancienne Communauté de Communes vers les bibliothèques au titre de l'année scolaire 2017-2018,
- Autorise Monsieur le Président à demander une participation financière auprès de la Bibliothèque Départementale de la Creuse et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 15 Décembre 2017

Pour copie conforme, le 15 décembre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171206-2017-214-DE
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017